



L'UNSA Fonction Publique a été reçue en bilatérale sur le dossier retraite par le Directeur de Cabinet du Ministre Stanislas Guérini **vendredi 21 octobre. L'ordre du jour initial de la rencontre devait porter sur d'autres sujets.**

Les échanges ont confirmé :

- Pas de modification de la structure du système de retraite des agents publics.
- Pas de remise en cause du calcul sur l'indice détenu pendant les 6 derniers mois.
- Pas de remise en cause du service actif actuel.
- **La volonté du gouvernement de faire une réforme paramétrique.**

L'UNSA Fonction Publique a réaffirmé son opposition à la modification de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans et à l'augmentation du nombre de trimestres déjà fixé à 172, soit 43 ans.

L'UNSA Fonction Publique a demandé :

- La prise en compte de la pénibilité pour les agents concernés, comme élément participant à l'attractivité de certains métiers.
- La mise en place de la retraite progressive dès 60 ans.
- Le maintien du dispositif carrière longue.
- La mise en place de dispositifs de formation permettant une adaptation et une évolution des carrières.
- L'instauration de dispositifs de prévention de l'usure professionnelle dans la fonction publique.
- Une réelle politique d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière et en particulier dans la dernière partie.
- L'adaptation de la charge de travail des seniors le cas échéant.